

Direction Générale des  
Services Techniques  
NH

Mis en ligne le  
16 SEP. 2022

**PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ N° 22 1048 REGLEMENTANT  
LA CIRCULATION ET PORTANT PERMISSION DE VOIRIE  
3 AU 41 AVENUE ANATOLE France / RUE DE LA LIBERTE /  
RUE JEAN JAURES ET TRAVERSEE AVENUE DU 8 MAI 1945  
POUR UN RENOUELEMNT DE LA CANALISATION  
D'ADDUCTION ET BRANCHEMENT D'EAU POTABLE  
DU 19 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2022**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu l'article L411-5 du code de la route,

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro 19-181 du 18.12.19 fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal,

Vu l'arrêté n° 21-1430 du 22.07.21 portant délégation de signature à Monsieur Denis BARANGER, Directeur général des Services,

Vu la demande en date du 13 Septembre 2022 par laquelle la société SETA ENVIRONNEMENT sise 4 rue des Champarts 77820 LE CHATELET EN BRIE, agissant pour le compte du SEDIF sollicite la **prolongation de l'arrêté 22 1048**.

Considérant qu'en raison de cette opération du 3 au 41 avenue Anatole France, rue de la Liberté, rue Jean Jaurès et traversée de l'avenue du 8 mai 1945 et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

**ARRETE**

**Du 19 Septembre au 28 Octobre 2022**

**Article 1** : La société SETA ENVIRONNEMENT est autorisée à prolonger l'arrêté 22 1048 et à occuper le domaine public du **19 Septembre au 28 Octobre 2022**.

**Article 2** : Compte tenu du prolongement de l'arrêté pour une durée de 40 jours, la redevance s'élèvera à **3.12 € (m<sup>2</sup>/jour) x 50 M<sup>2</sup> x 40 jours, soit une facture totale de 6 240,00 €**. Cette somme sera versée dès la réception d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

**Article 3** : Les articles restent inchangés.

Fait à Choisy-le-Roi, le 14 Septembre 2022

Le Maire,



Pour le Maire de Choisy-le-Roi  
et par délégation,  
**Denis BARANGER**  
Directeur Général des Services

